

ASSISTANT.E FAMILIALE

NIVEAU 3

Délivré par la DREETS

Code RNCP : n° 4500

Nom du certificateur : ministère de la Santé et de la prévention

Date d'enregistrement de la certification : le 14/03/2019

LE METIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Les Assistants Familiaux exercent une profession définie et réglementée d'accueil permanent à leur domicile et dans leur famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

PRE-REQUIS

- Être titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Départemental.
- Avoir effectué le stage de 60 heures préparatoire à l'accueil d'enfant, organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié au titre du premier contrat de travail suivant son agrément.
- Être salarié en tant qu'assistant.e familial.e.

La formation doit être suivie par tout assistant.e familial.e, dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail.

OBJECTIFS

Compétences à acquérir par domaine

- Domaine de compétences 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil
 - o Répondre aux besoins physiques de l'enfant
 - o Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant
 - o Répondre au besoin de soin

- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil
- Domaine de compétences 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant
 - Favoriser le développement global de l'enfant
 - Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant
- Domaine de compétences 3 : Accompagnement éducatif de l'enfant
 - Communiquer avec les membres de l'équipe
 - Communiquer avec les intervenants extérieurs

DUREE DE LA FORMATION

La formation en alternance est dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois.

Sa durée est de 240 heures et s'organise sous la forme de 20 sessions de 2 jours.

MODALITES DE FORMATION (THEORIQUES ET PRATIQUES)

- THEORIQUES

La formation se décompose en trois domaines de compétence :

- DC1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140 heures)
- DC2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60 heures)
- DC3 : Communication professionnelle (40 heures)

Des temps d'accompagnement pédagogique individuel et collectif viennent croiser ces 3 domaines de compétence.

Les intervenants sont des formateurs et des professionnels spécialisés dans chaque domaine de compétence (psychologue, éducateur spécialisé, spécialiste de la chronobiologie, juriste, etc.)

METHODES MOBILISEES

La formation alternera des enseignements théoriques et des temps collectifs de mise en lien, à partir de l'expérience professionnelle.

- Accompagnement en groupe de suivi de formation
- Accompagnement individuel
- Rencontres tripartites sur le lieu professionnel entre le responsable du groupe de suivi de formation, le référent professionnel et le stagiaire

MODALITES D'EVALUATION

La formation est validée par une attestation de fin de formation délivrée par l'IRTS Nouvelle-

Aquitaine. Le diplôme n'est pas obligatoire pour exercer la fonction d'Assistant.e Familial.e

Dans le cas d'une présentation aux épreuves de certification du Diplôme d'État d'Assistant Familial (D.E.A.F)

- DC1 : Entretien sur dossier : 45 mn
- DC2 : Etude de cas : 2h
- DC3 : Epreuve orale de communication : 30 mn

En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité du diplôme.

INDICATEURS

Taux de réussite : 94 %

Taux d'employabilité à l'issue de la formation : 100 %

TARIFS

Frais d'inscription et gestion de dossier :

Coût de la formation :

FINANCEMENTS

Par l'employeur

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION

20 places

CALENDRIER D'ADMISSION

Les inscriptions à la formation ont lieu de janvier et juin.

CONDITIONS D'ADMISSION

Comment candidater ?

Selon votre statut :

Salariés professionnels :

En remplissant le dossier de candidature <http://www.irtsaquitaine.fr/inscriptions/formulaire1.php>



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

L'admission résultera de l'examen du dossier d'inscription et des conditions requises au moment de l'entrée en formation.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'admission en formation :

admissions@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 47

Pour toute question relative à la formation :

contact.af@irtsnouvelleaquitaine.fr

Pour toute question relative à l'apprentissage :

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr